

Création d'un forum étudiant

Par **Visiteur**, le **31/08/2007** à **12:03**

Bonjour à tous!

Je voudrais soumettre un problème d'ordre juridique qu'ont peut-être rencontré les administrateurs de ce forum.

Etant actuellement étudiante à l'université de Rennes 1, je trouve vraiment dommage que nous n'ayons pas de forum étudiant. D'autant plus dommage que j'ai débuté mes études à Nancy et qu'en Lorraine, nous avons un forum digne de ce nom. Note not found or type unknown

C'était aussi le cas en 2006 à Rennes, jusqu'à ce qu'un étudiant de première année pirate les cours d'un professeur et les publie en ligne. Les administrateurs ont alors fermé le forum (ils étaient eux même en Master 1 à l'époque) suite aux risques encourus et aux pressions de l'université.

(http://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_de_Rennes_I#Vie_associative)

J'aimerais réouvrir un tel forum, mais avant tout, savoir si je peux le faire en toute légalité.

1/ Le fait que le forum ait été interdit "jusqu'à nouvel ordre" par la faculté m'interdit-il de créer un autre forum? Je précise que je n'étais que membre de ce forum, pas administrateur.

Je comprends la gêne occasionnée pour le professeur en question, mais de nombreuses universités (Nancy, Montpellier) disposent d'un forum comme d'un outil de convivialité et d'information. C'est dans cet unique but que je voudrais créer cet espace de conversation. D'où la seconde question:

2/ Outre une charte informatique, et la vigilance de l'administrateur et des modos, comment éviter qu'une telle situation ne se répète?

Je sais qu'il existe des forums avec contrôle du modérateur avant de poster. C'est certes contraignant, mais c'est une possibilité.

Sinon, est-il possible de bloquer le téléchargement de fichiers joints par les membres?

Merci de m'avoir lue, et de me conseiller, si vous le pouvez.

Par **Stéphanie_C**, le **31/08/2007** à **12:11**

Bonjour,

Tu peux toujours ouvrir ton propre forum, ta communauté d'étudiants de la fac de Rennes, tant que celui-ci respecte les règles de la CNIL.

Après cela demande un effort de gestion important, et tu peux très bien créer une communauté sans forcément qu'il y ait téléchargement de fichiers (voire en sanctionnant par le bannissement ceux qui font circuler des fichiers sans autorisation sur ton forum).

Il faut pour tout cela beaucoup observer les autres forums, leur charte, voire demander l'aval, pour être plus tranquille, de la faculté pour créer ta propre communauté d'étudiants (mais en principe, tu peux le faire sans) avec des conditions strictes.

Je te préviens que la mise en place risque de te prendre plusieurs heures et même plusieurs jours, et que le système devra être fiable. S'il ne s'agit que d'un forum (sans site comportant des pièces jointes), il faudra gérer le contenu de ce qu'il s'y dit, car comme il s'agit d'une communauté restreinte (étudiants de Rennes), les histoires de délation etc peuvent aller bon train.

Voilà pour un début de réponse. Libre à toi de t'engager dans la gestion de forum ensuite. Ce n'est pas parce que la fac a fermé son propre forum que tu n'as pas le droit de créer le tien.

Par **Morsula**, le **31/08/2007 à 12:36**

Des administrateurs et modérateurs présents empêchent en général les bavures. La gestion d'un forum phpBB est assez agréable, mais pour les complets débutants c'est peut-être pas très facile à personnaliser (mais là je m'arrête sur des détails techniques et non sur le réel problème posé).

[i:2uifhksn]"Je sais qu'il existe des forums avec contrôle du modérateur avant de poster. C'est certes contraignant, mais c'est une possibilité."[/i:2uifhksn]

Oui ça existe, sous phpbb3 j'ai vu la fonction, mais personnellement je pense que ça ne devrait pas être généralisé mais seulement activé dans certaines sections qui seraient soumis à approbation des modérateurs et administrateur, par exemple une section pour recevoir des exemples de rapports de stage et de mémoires.

[img:2uifhksn]http://www.pixenli.com/images/mini/1188556476041695800.jpg[/img:2uifhksn]
[b:2uifhksn][url=http://www.pixenli.com/image1188556476041695800.html:2uifhksn]Voir l'image en grand[/url:2uifhksn][b:2uifhksn]

C'est juste un exemple avec phpbb3, mais comme c'est encore en version de test et que le nombre d'options à configurer est assez conséquent je ne le conseille pas tellement... moi-même je m'y perd.

Bon après y'a les forums en trois clics, mais je déteste, y'a aucun mérite à part le gain de

temps et l'économie de cerveau à faire un forum Xooit et co.  [url]

Par **amphi-bien**, le **31/08/2007** à **14:41**

[quote:37110m6o]Bon après y'a les forums en trois clics, mais je déteste, y'a aucun mérite à part le gain de temps et l'économie de cerveau à faire un forum Xooit et co. [/quote:37110m6o]
en meme temps ce qui compte c'est ce qui se passe sur le forum ,pas la façon dont on l'a crée

Par **Morsula**, le **31/08/2007** à **15:08**

Tout à fait, mais je parlais de la part du mérite à créer son forum, après y'a des forums créé en quelques clics qui fonctionnent très bien, mais d'expérience j'ai vu plus de forums qui ressemblaient à des skyblogs de pré-adolescents attardés qui savent pas écrire en français standardisé qui ont été conçu avec Xooit et autres fournisseurs de forums en quelques clics.

Par **mathou**, le **31/08/2007** à **15:11**

1) Je ne pense pas que l'ouverture d'un forum personnel soit interdit par l'université puisque seul le forum officiel l'a été.

2) A part une bonne équipe de modérateurs... mes connaissances techniques ne peuvent pas t'aider. On a eu ce problème aussi, le site publiait un cours au jour le jour, et certains étudiants n'allaient plus aux cours. Le professeur a demandé le retrait, ce qu'on a fait. Mais en faisant mon tour de fora, j'ai vu qu'on avait copié le cours sans autorisation. Tu peux prévoir des sanctions comme le bannissement pour ceux qui contreviendraient à la règle et imposer l'accord des professeurs avant toute mise en ligne de leurs sujets.

Pourquoi ne pas créer une antenne de Juristudiant à Rennes, donc un forum local réservé aux étudiants de chez toi ?

- toi, tu deviens étudiante partenaire avec nous :lol:

- nous on te met vis-à-vis de ta fac la couverture " Juristudiant " donc forum sérieux (Image not found or type unknown

) à vocation générale

- ça nous fait de la pub et ça te fait de la pub

- et sur ton forum tu fais un lien vers nous et des sections exclusivement locales pour vous.

:lol:

Comme ça le problème est réglé Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **31/08/2007** à **15:19**

Moi je suis très favorable à ce genre d'idée, après tout c'est pas parce que je suis de Strasbourg ou que je compte aller à Tours que je dois me refuser de consulter les ressources de Juristudiant. A vrai dire je me suis inscrit sur le premier forum d'étudiants en droit qui me semblait potable au niveau de l'activité et de la sympathie des membres et j'ai pas encore

trouvé d'autres alternatives et ça sera pas demain la veille que je change de forum Image not found or type unknown

Par **Talion**, le **31/08/2007** à **16:47**

En gros :

- Il te faut prévoir une charte claire ;
- La charte ne t'exonère pas vraiment, en qualité d'administrateur, de ce qui est publié sur le forum, d'où la nécessité d'avoir des modérateurs actifs ;
- La question de l'interdiction du forum précédent ne te concerne pas. D'ailleurs tu pourrais invoquer la violation de la liberté d'expression si tu étais directement menacée sur le plan universitaire ; Tu n'as toutefois pas le droit d'appeler ton forum par référence à la fac.
- Tu vas y passer beaucoup trop de temps au regard du bénéfice que tout le monde en tirera ;

Résultat : fais de la pub pour un forum pré-existant, c'est aussi simple. Si vraiment tu maintiens le projet de forum pour ta fac, prends contact avec le doyen et le directeur d'UFR afin de leur exposer un projet précis et de faire valider le fonctionnement du forum (à commencer par la présence d'une bannière avertissant que toute personne postant des cours ou formulant une telle demande sera bannie voire poursuivie).

Par **Visiteur**, le **31/08/2007** à **20:41**

Je vous remercie à tous d'avoir pris le temps de me répondre, et ce, aussi rapidement!

Si je résume :

- la création d'un forum phpBB est zolie, mais gérable avec une boîte d'aspirine. Sur ce point,

je pourrais me faire aider si c'était nécessaire. Image not found or type unknown

- la charte doit être complète et peut prévoir le bannissement en cas de non-respect, même si elle ne m'exonère pas pour autant de ma responsabilité d'admin.
- il me faut quelques Gentils Modos à disposition. Mhh c'est le cas, à condition qu'ils soient

toujours aussi motivés en période d'examen. Image not found or type unknown

- les délations: c'est un point qui m'inquiète particulièrement. Je crains que le moindre dérapage verbal signe l'arrêt de mort d'un forum difficile à mettre en place si jamais la modération tardait un peu à contrôler les propos...

En conclusion, je pense que Talion a raison en me conseillant de faire de la pub pour un forum préexistant. Que ce soit sous forme d'annexion à Juristudiant (affichette dans la fac avec les deux adresses et mini-forum exclusivement local), ou bien directement de pub pour Juristudiant, cela me semble la meilleure des solutions.

Direction MP Mathou pour plus d'information sur le partenariat... Vous verrez bientôt du caramel au berre salé et du chouchen couler sur votre écran avec www.juristudiant-breizh.com

! Image not found or type unknown

En vous remerciant tous (et particulièrement Morsula pour sa présentation de phpBB3!!

Bravo, j'ai tout compris Image not found or type unknown ainsi que Stéphanie C pour sa précision sur le rôle important des modos)

Par **Morsula**, le **31/08/2007 à 20:49**

Il ne faut pas généraliser les mauvaises expériences, il y a plus de probabilité de se retrouver avec un gros boulet qui poste des trucs sans intérêt partout qu'un étudiant mal-attentionné qui cherche à faire fermer le forum par tous les moyens, après faut rester villigent un minimum mais y'a pas besoin d'une armée de modérateurs, c'est sans intérêt et complètement parano
:wink:

comme attitude Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **01/09/2007 à 01:56**

Les gros boulets qui te harcèlent et qui insultent tout le monde sur les forums, ça existe, et j'en ai malheureusement fait l'expérience. Tous les admins ont leur lot régulier de "méga boulets".

Il faut partir du principe que, même si les chances de voir débarquer un tel individu sont faibles, elles existent et qu'il faut être armé en conséquence : donc modos sérieux et impliqués, charte solide et pas de tergiversation au moindre comportement qui dérape.

Ca va très vite et si on ne connaît pas bien le fonctionnement de son propre forum ou qu'on agit en contradiction des règles mises en place, ça tourne au vinaigre avec les empêcheurs de tourner en rond.

Surtout dans ce genre de forum +/- sérieux qui peut attirer la convoitise ou la jalousie de quelques frustrés. Le bénévolat c'est bien, mais ça finit toujours par déplaire à certains.

Concernant la diffamation (et non pas délation, erreur de terme), elle s'inscrit dans cette optique dans le sens où, s'agissant d'un forum spécialisé, on va imaginer que le gros des étudiants de ton campus y seront inscrits, et une description peu flatteuse de quelqu'un de facilement identifiable sur le campus (prof, élève etc...) peut t'attirer des ennuis car vite constituée (et très utilisée par les importuns qui accuseront tout et n'importe quoi de les diffamer).

Mis à part tout ceci (qu'il vaut mieux savoir avant de se lancer), on peut effectivement créer son forum soit en le montant de toutes pièces (avec les joies des mises à jour qui plantouillent

quand on a moddé son forum ) soit utiliser un "prêt à porter" : je dirais juste contrairement à Morsula qu'il en existe quand même des pas trop moches pour des "déjà tout prêts" qu'on décore soit-même, donc c'est une bonne alternative à une prise de tête certaine .

avec le fait maison qu'on bidouille avec joie (enfin façon de parler).       

[size=75:2w bmx5bj]

Perso le mien c'est un phpbb2 moddé CH, je vais d'ailleurs me faire un "plaisir" de le mettre à jour (suis en retard !).[/size:2w bmx5bj]

Par **mathou**, le **01/09/2007** à **10:51**

MP envoyé ! (peut-être en double, ça a buggué...)

J'aime entendre Stéphanie parler de son expérience d'admin et de modo, elle est très précise et ses propos sont souvent très riches d'enseignement.

Bon, Morsu, quand tu seras en fac, ça te dit te faire l'antenne Juristudiant locale ? Oui oui, j'ai

repéré que tu es web-aware     

Par **Morsula**, le **01/09/2007** à **10:51**

Les mods posent seulement problème quand on veut les installer sur un forum dont le thème utilisé n'est pas celui par défaut (subsilver), mais avec quelques connaissances en PHP et HTML on peut s'arranger, mais il faut être armé de patience des fois.

:wink:

Enfin dans tous les cas bon courage pour monter ton forum C.B.     

Par **Visiteur**, le **02/09/2007** à **16:46**

:)

Merci! Je suis en train de voir avec Mathou comment monter le partenariat Image not found or type unknown

Pour ce qui est de la modération, je ne veux pas être parano, mais j'ai été très étonnée qu'une seule personne malveillante puisse mettre à mal tout un forum, donc la vigilance est

préférable... Image not found or type unknown

:lol:

Enfin... pour le moment, tout commence bien! Merci à tous, et longue vie à Juristudiant! Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **02/09/2007** à **19:20**

[quote="mathou":3c4hb7bj]Bon, Morsu, quand tu seras en fac, ça te dit te faire l'antenne

Juristudiant locale ? Oui oui, j'ai repéré que tu es web-aware Image not found or type unknown [/quote:3c4hb7bj]

Pardon j'ai pas vu ton message, du coup j'ai pas répondu tout de suite. Bah pour Tours pourquoi pas, sous réserve que je suis accepté dans l'académie, mais ça devrait pas poser

de problème, donc aucun problème quand je serais étudiant Image not found or type unknown